

Direction générale des services de recherche parlementaire
Direction des bibliothèques et des instruments du savoir
Unité Demandes d'informations des citoyens

Déclaration de confidentialité

Les articles 15 et 16 du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 s'appliquent au traitement des données à caractère personnel effectué par le Parlement européen.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

Le Parlement européen est responsable du traitement de vos données¹. L'entité chargée de veiller sur vos données à caractère personnel est l'unité Demandes d'informations des citoyens (Ask EP), représentée par son chef d'unité. Pour envoyer un message au responsable du traitement des données, veuillez remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.secure.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/askEP.html>

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

Le traitement de vos données à caractère personnel a pour but de permettre le traitement des demandes des citoyens. Il vise à répondre aux citoyens et implique donc le traitement des données à des fins statistiques et de gestion. Nous pouvons joindre une enquête de satisfaction à notre réponse. Vous êtes libre d'y répondre ou non. Si vous décidez de participer à cette enquête, vous consentez au traitement des réponses que vous aurez apportées. Vos réponses à cette enquête seront anonymisées et utilisées pour améliorer le service de notre unité.

3) Sur quelle base juridique ce traitement est-il effectué?

La base juridique du traitement est l'article 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui dispose que «tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe visé au présent article ou à l'article 13 du traité sur l'Union européenne dans l'une des langues visées à l'article 55, paragraphe 1, dudit traité et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.»

4) Quelles sont les données à caractère personnel visées par le traitement?

Nous traitons les données à caractère personnel que les citoyens sont invités à fournir quand ils transmettent un message à l'unité Demandes d'informations des citoyens (Ask EP) en utilisant le formulaire mis à leur disposition:

- a. Champs obligatoires: «Nom de famille», «Prénom», «Pays de résidence», «Email», «langue officielle de l'Union européenne de votre demande d'information» et «Question».

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, l'institution ou l'organe qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité organisationnelle concernée.

b. Champs non obligatoires: «Sexe», «Adresse», «Âge», «Profession», «Nationalité» et «Autre langue dans laquelle la réponse peut être rédigée».

5) Comment sont traitées vos données à caractère personnel?

Les données sont traitées par l'unité Demandes d'informations des citoyens (Ask EP). Certains types de questions peuvent être transmis à d'autres services du Parlement, à d'autres institutions et organes de l'UE, ainsi qu'aux centres d'information Europe Direct.

6) Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?

Vos données à caractère personnel seront conservées dans les archives du service pendant une durée maximale de cinq ans, au terme de laquelle elles seront détruites. L'unité conserve les données à caractère personnel durant ce laps de temps pour pouvoir traiter les demandes et retrouver les réponses fournies par le passé à un citoyen donné.

7) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

Dans un souci d'efficacité, votre message pourra être transmis pour réponse ou pour consultation à Europe Direct ou à un autre service compétent de l'Union européenne.

8) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?

Non, vos données à caractère personnel ne seront communiquées ni à un pays tiers, ni à une organisation internationale.

9) Des processus automatisés² ou de profilage³ sont-ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?

Non.

10) Si vous n'avez pas vous-même fourni vos données à caractère personnel, où celles-ci ont-elles été obtenues?

Sans objet.

11) Quels sont vos droits?

- Droit d'accès à vos données à caractère personnel
- Droit de rectification de vos données à caractère personnel et, le cas échéant:
 - droit d'effacement de vos données à caractère personnel
 - droit à la limitation du traitement
 - droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel
- Droit de contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu
- Droit d'introduire une réclamation auprès du contrôleur européen de la protection des données à l'adresse edps@edps.europa.eu

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine.

³ Le profilage évalue certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment la personnalité, le comportement, les centres d'intérêt et les habitudes, pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions concernant cette personne physique. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant cette personne physique: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc.